

Le nouveau fiasco des paillotes des Sablettes

PLAGES Devant l'échec des attributions, le maire envisage le recours à une régie

« La malédiction des paillotes », tel pourrait être le titre d'un feuilleton de l'été (et de l'hiver) à La Seyne. Pressions politiques, imbroglios juridiques ou encore caprices météorologiques en seraient autant d'ingrédients scénaristiques, le tout dans le cadre enchanteur de la plage des Sablettes. En moins d'une décennie, elles ont déjà connu de nombreuses afres de la vie seynoises (lire ci-dessous).

« En l'état des choses, nous courons le risque de vivre un nouvel été sans paillotes », observe le maire Arthur Paecht. « Sur les trois attributions, deux ont déjà fermé, et le dernier ne gagne pas bien sa vie. »

Ce qui fait un peu désordre, à l'heure où la commune vient de se voir notifier son classement en cité balnéaire.

Un cahier des charges vécu comme une entrave

Le premier magistrat voit l'explication du problème dans « les réglementations désormais drastiques. On emmerde les gens, on croirait qu'ils gagnent de l'or, ce qui est loin d'être le cas ici. Il faudrait que l'on les laisse



Alors qu'elles devaient être ouvertes à l'année, les paillotes des Sablettes pourraient même être, comme en 2005, fermées durant l'été. (Photo Laurent Martinat)

travailler. » Sabine Baroux, restauratrice qui fut de l'aventure dès 1999 (lire encadré), ajoute : « Dès l'origine, à la construction du parc Braudel, il n'avait pas été tenu compte de la situation très venteuse des lieux,

et les bâtiments étaient un peu trop étroits pour l'usage que nous allions en faire. » Exposées au mistral comme au vent d'est, les terrasses sont soumises aux aléas météorologiques. « Nous avons l'obligation,

dans les attributions de 2006, de fermer la terrasse afin de pouvoir accueillir une activité à l'année. Mais l'investissement était bien trop onéreux, surtout pour une occupation temporaire. » Les professionnels esti-

ment également que la fréquentation n'est pas suffisante à l'année, « là où des villes voisines ont su mettre en place des manifestations et des événements en place pour attirer des gens de toute la région. »

Le dos au mur, la municipalité n'entend pas rester les bras croisés.

« On essaie auprès de la DDE de faire évoluer les règlements, de tout remettre à plat », explique le maire, qui cherche un moyen de réunir les activités de plage et de restauration.

Vers une régie municipale

Conscient des délais importants nécessaires à ces changements, Arthur Paecht pense d'abord à l'été 2008.

« On a relancé des procédures, mais je ne pense pas que l'on ait de candidats. Dans tous les cas, nous ne les laisserons pas fermées cet été. Nous envisageons une exploitation sous la forme de régie. Nous disposons de personnel municipal qui s'y connaît en restauration, et nous pourrions aussi embaucher des saisonniers pour compléter les effectifs. »

Le service public pourrait donc avoir pignon sur rue - sur sable - cet été aux Sablettes. Reste à savoir de quel œil les restaurateurs sur place verront la chose...

PHILIPPE ZAMARI

depuis 1999 : rappel des épisodes précédents

Les paillotes (ou chalets, selon les préférences étymologiques) font leur apparition en 1999 et connaissent des débuts sans gloire, mais sans histoires non plus. « Nous répondions à une demande, notamment en matelas et parasols, et l'on se développait lentement mais sûrement », explique Sabine Baroux, actrice de l'histoire depuis le début. Les années 2003 et 2004, une bonne fréquentation laissait entrevoir de beaux lendemains. Mais l'annulation d'une procé-

dure d'attribution, début 2005, laisse les bâtiments vides l'été de cette année-là : « Cela a été préjudiciable, car nous étions en train de fidéliser la clientèle », se souvient la restauratrice. Ce sont ensuite deux appels qui sont lancés, faisant le distinguo entre les lots de plage (matelas/parasols) relevant du domaine public maritime et les restaurants relevant du domaine communal. Histoire de compliquer encore la situation, une nouvelle loi, au cahier des charges plus strict, s'invite à

la table des paillotes. On ne se presse désormais plus pour obtenir les clés de ces établissements : trois restaurants, trois candidats... S'en suivent deux étés, 2006 et 2007, « durant lesquels la météo n'a pas été très favorable ». Et en 2008 ? Pour savoir ce qu'il adviendra des paillotes 1, 3 et 4 (l'avenir de la « n°2 » est assuré en tant que chalet des sports), ne manquez pas les épisodes suivant, à lire dans votre quotidien !

P. Z.

Sabine Baroux : « Je renonce le cœur serré »

« C'était difficile pour elle, tout le monde lui a cherché des poux ».

Le maire entretient une certaine rancœur contre certains de ses opposants qui « n'ont eu de cesse de la harceler, alors qu'elle ne faisait que son boulot. » Sabine Baroux s'était vue attribuer un chalet dès 1999. Mais en 2005, l'opposition s'insurge contre la candidature de celle

qui est-entre-temps devenue conseillère municipale de la majorité d'Arthur Paecht.

« Alors que toutes les commissions sont transparentes, que des membres de l'opposition y siègent », observe l'intéressée. « J'ai dû beaucoup me battre, et ma position d'élue n'a fait que me desservir. Il est dommage de constater que des acteurs économiques, touristi-

ques et artisanaux ne peuvent être élus sans que l'on émette des doutes sur leur honnêteté. »

« Aujourd'hui, je renonce le cœur serré ; j'ai mis du cœur et de l'énergie dans ces paillotes, en lesquelles j'ai cru. Je n'ai pas gagné beaucoup d'argent, et aujourd'hui j'ai perdu mon emploi. Mais personne ne s'inquiète de ça... »